

Conseil Municipal

Du 25 Juillet 2013

La séance est ouverte à 18 h 30. **Présents** : Mme GHELMA Gisèle, MM. DE PASQUALIN Bruno, CARPENTIER Pierre, M. DE PASQUALIN Laurent, CHALOYARD Guy, CHALOYARD Yves, THOULY Jean Jacques, et du secrétaire de mairie GENTILE Patrice.
Absents excusés : M. CLAVELIN Charles, Mme CATTEAU Annette.



Les conseillers municipaux se déplacent à la salle Michel Tissot pour admirer la salle rénovée. Une fois revenus, Mme le Maire ouvre la séance.

Bilan des travaux de la salle communale et de la cuisine

M. Laurent De Pasqualin fait le bilan des travaux.

Les travaux de la salle Michel Tissot s'élèvent à 13 372,04 € H.T. dont voici le détail :

Soubassement en bois 4673 €, vitrification de parquet 2036,16 €, dépose des radiateurs 240 €, isolation peinture 4656,41 €, maçonnerie ouverture porte cuisine 1591,47 €, porte de cuisine 175 €.

Les travaux de la cuisine sont restés en attente du fait de l'humidité dans les murs. Pour l'instant les travaux effectués sont : fenêtre 612 €, chauffage dépose radiateurs 120 €.

Adhésion P.E.F.C.

Le conseil décide (1 voix contre de Guy Chaloyard) d'adhérer au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières ou PEFC (« Pan European Forest Certification ») pour une période de 5 ans en reconduction tacite. Cette marque de certification de gestion forestière, vise à contribuer à la gestion durable des forêts. Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le logo garantit que ce produit est constitué d'au moins 70 % de bois issu de forêts répondant pour leurs gestions aux recommandations des entités nationales et régionales de PEFC. Le coût de ce service reste modeste : 0,65 € /ha soit 0,13€/ha/an et de 20€ de frais fixes pour 5 ans (soit 30€/an pour une forêt de 200 ha). Pour Nevy sur seille le coût pour 5 ans serait de 181,20€ (248 ha x 0,13€ x 5 ans + 20€). Cette adhésion facilite la vente des bois.

Désignation d'un membre de l'Association Foncière de Nevy-sur-Seille

Suite à la démission de Monsieur Bernard Vichot, 1^{er} adjoint au Maire, Conseiller municipal et membre de l'Association Foncière, la Préfecture du Jura nous a informé qu'il appartenait au Maire de demander au conseil municipal de désigner un nouveau conseiller municipal propriétaire pour remplacer M. Bernard Vichot au sein du bureau de l'Association Foncière. Après en avoir délibéré, le conseil désigne M. Guy Chaloyard.

Modification des statuts du S.I.B.S.

Considérant la nécessité de mettre à jour les statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seille du fait de l'entrée de nouvelles communes et Considérant la nécessité de modifier et compléter l'article 5 sur les ressources, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Seille qui sont consultables en Mairie.

Rapport annuel 2012 du SYDOM

Le conseil prend acte du rapport 2012 qui est consultable en Mairie. On y apprend que 42363 tonnes de déchets soit 156 kg par habitant ont été recyclées.

Repas communal du dimanche 25 août 2013

Nous vous rappelons que le repas communal aura lieu le dimanche 25 août dans la cour de la mairie (si la météo le permet !). Les inscriptions se feront en mairie jusqu'au 14 août. Venez nombreux !

Opération brioches

La traditionnelle Opération Brioches se déroulera cette année du mercredi 9 octobre au samedi 12 octobre prochain. Faites leur un bon accueil !

Questions diverses

Les travaux du syndicat des Eaux, rue du Moulin, se feront en janvier ou février 2014, ce qui malheureusement repousse également nos travaux de la route.

Logement J.M. Boivin : un état des lieux a été effectué par le cabinet Branchard.

En période touristique et pour la beauté du village, le conseil demande à nouveau à ce que les poubelles ne restent pas sur le bord de la route une fois le ramassage effectué par le SICTOM.

Fleurissement : la parcelle derrière le monument aux morts sera fleurie.

Mme le Maire a rencontré à nouveau cette semaine M. et Mme Garin ainsi que leur fille afin de trouver une solution quant à leur installation peu esthétique.

Mme le Maire a également à nouveau rencontré le propriétaire des chiens qui aboient nuit et jour. Les propriétaires cherchent une solution.

Une fois de plus le sujet concernant la divagation des chiens a été abordé suite à de nouvelles plaintes. Le conseil demande à ce que les chiens soient tenus en laisse dans le village, faute de quoi, ces animaux pourront être conduits à la SPA.

Des miroirs de sécurité avaient été installés dans le village. Ils sont aujourd'hui en mauvaise état et il convient de les remplacer. Jean-Jacques Thouly est chargé de s'occuper de ce dossier.

Une réunion des conseillers est prévue le lundi 29 juillet à 18 h 00 pour établir un plan d'entretien des espaces verts du village.